



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 28 mai 2018

Présents : André Hoffmann, Coryse Simon-Junius, Alwin de Prins, Axel Urhausen, Alex Goergen, Paul Marcy, Marie-Paule Hoffmann, Ralf Lentz, Caroline Weber

Excusés : Michel Knepper, Lynn Spielmann

Assistent : Daniel Dax, Heinz Thews

1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 7 mai 2018

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 7 mai 2018 est approuvé.

2. Critères de sélection JPEE Monténégro 2019

Sans entrer dans les détails, le Conseil d'administration discute et valide les critères pour les JPEE 2019. Les principaux changements concernent les sports et épreuves suivants :

- Judo : 2 athlètes par catégorie
- Athlétisme et natation : renforcement mineur des critères. En natation, la distance des 50m couvrira l'ensemble des disciplines.
- Tir : même nombre de tirs (h/d)
- Beach Volleyball : renforcement des critères afin d'assurer la compétitivité sportive des équipes respectives. Un critère qualitatif sera ajouté afin d'assurer une participation minimale à des événements de catégories 2 ou 1, sous réserve de validation par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est par ailleurs informé du déroulement de la réunion de la Commission technique et de l'Assemblée générale des JPEE au Monténégro les 25 et 26 mai derniers. Le règlement technique a été amendé sur plusieurs points, permettant de renforcer le dispositif des JPEE pour les futures éditions. Alors que l'édition de 2021 se déroulera en Andorre, Malte a donné son accord pour organiser les JPEE en 2023.

Les préparatifs des JPEE 2019 devraient aboutir à une bonne première organisation des Jeux au Monténégro. Le transport représente un des principaux défis à résoudre, étant donné que les JPEE se dérouleront sur 5 sites différents, situés à une distance qui varie entre 23 et 60 km du centre opérationnel des Jeux à Budva.

3. Point JOJ Buenos Aires

Le Directeur technique informe le Conseil d'administration de la réunion des chefs de mission tenue fin avril à Buenos Aires.

6 à 8 athlètes sont pressentis pour faire partie du Team Lëtzebuerg JOJ Buenos Aires 2018.

Le Conseil d'administration décide d'envoyer une sélection comprenant en principe des athlètes dans les sports suivants : cyclisme, athlétisme, triathlon et tennis. Mis à part le tennis, les épreuves dans les autres disciplines se dérouleront lors de la deuxième moitié des JOJ.

4. Critères de sélection JE Minsk 2019

Sur base des critères de sélection de l'organisateur des JE, une dizaine d'athlètes peuvent espérer une qualification pour les Jeux à Minsk dans les sports et épreuves suivants : Badminton, Cyclisme, Karaté, Tir à l'arc, Tir/Trap, Tennis de table, Boxe.

La natation ne figurera pas au programme de la deuxième édition des JE, alors que pour l'épreuve par équipes en athlétisme, le Luxembourg n'a pas réussi à assurer sa qualification.

5. Premiers critères de sélection JO Tokyo 2020

Le Directeur technique fait le point sur les critères de qualification à présent reçus pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et les premières périodes de qualification qui viennent de s'ouvrir, dont celle en triathlon qui est d'intérêt pour le Luxembourg. Les places de quota dans cette discipline reviennent au Comité Olympique National (et ne sont pas directement allouées aux athlètes).

Le Conseil d'administration se prononce contre une sélection sur base de la seule épreuve 2019 de l'ITU « Olympic Test Event » Tokyo 2020, corroboré par un classement entre la 31^e et 50^e place de l' « Individual Olympic Ranking Qualification » (IOQR). Le Conseil d'administration, en prenant en considération les premiers éléments concernant les modalités de sélection possibles en Triathlon, décide de tenir compte du classement de l'athlète dans le IOQR qui a réussi cette place suivant le système de qualification prévalant pour les Jeux de Tokyo. Subsidièrement, le Conseil d'administration suggère d'inclure un critère de compétitivité sur la distance olympique, à réaliser dans une période se clôturant peu avant la fin de la phase de qualification.

6. Nomination au Conseil d'administration du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)

Le Conseil d'administration décide de nommer Marie-Paule Hoffmann comme nouveau membre du Conseil d'administration du LIHPS, en remplacement d'Alwin de Prins qui devient premier Directeur du LIHPS, avec effet au 1^{er} juin 2018.

7. Recrutement interne COSL

Le Conseil d'administration décide de lancer un appel à candidatures pour le processus de recrutement interne (volet sport), en commençant par une offre pour le poste de « High Performance Manager », et de sonder le terrain par la suite au vu du remplacement du Directeur technique. A cette fin, le Conseil d'administration mandate le Secrétaire général et le Directeur technique de finaliser une description du poste à faire paraître dans les quotidiens

nationaux, sans exclure de la faire paraître dans certains organes spécialisés au vu du profil recherché. Le processus sera lancé dans les meilleurs délais.

8. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports

p.m.

9. Divers

Le Conseil d'administration est d'accord pour mettre en place une mesure d'appui pour un jeune sportif actif dans la moto de grande vitesse et d'endurance.

Daniel Dax